

COMMUNIQUÉ

L'ANdEA poursuit son action contre les inégalités, les discriminations et le harcèlement

Paris, le 4 décembre 2017

En date du 3 novembre 2017, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, s'est adressée aux 99 établissements d'enseignement supérieur dont elle a la tutelle en les invitant à mener des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la prévention des violences et du harcèlement sexuels. Dans ce courrier, la ministre exprime son souhait qu'une charte prévoyant des actions concrètes soit élaborée dans chaque école, une charte personnalisée, adaptée aux besoins et construite de manière collégiale.

Nous saluons vivement cette initiative. L'ANdEA, qui regroupe les écoles supérieures d'art et de design, a déjà entamé ce travail depuis 2014, au sein d'une commission spécifique constituée d'étudiant-e-s, de professeurs, de personnels administratifs et de directrices-eurs. Une [charte](#) a été produite et adoptée en assemblée générale, par laquelle les établissements s'engagent à agir et à mettre en place des outils. Une campagne de sensibilisation a été menée dans les établissements et une [rubrique](#) dédiée a été créée sur notre site Internet. L'ANdEA participe en outre régulièrement à des groupes de travail et à des événements sur le sujet qui sont organisés tout autant dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche que dans celui de la culture.

C'est parce qu'elles ont pris conscience de la toxicité des discriminations et plus largement des rapports de domination et d'ascendance que, depuis quatre années, s'est constituée une commission spécifique au sein du réseau des écoles supérieures d'art et de design françaises. Alors que l'actualité met au jour un peu plus les effets des inégalités entre les femmes et les hommes (entre autres), nous tenons à réaffirmer ici l'importance de s'emparer de ces questions école par école, et nous encourageons vivement chaque actrice et chaque acteur de notre communauté à personnaliser notre charte commune de manière concertée en interne et de l'assortir de dispositifs concrets. La valeur d'une charte ne vaut en effet que par les actions qu'elle engage sur le terrain, et par ailleurs nous devons nous saisir de toute proposition qui pourrait se développer au niveau du réseau national. Il semble en effet essentiel de profiter de l'opportunité de l'écoute sociale actuelle sur ces questions pour faire avancer les choses de manière significative : prolonger notre action dans des champs que notre charte ne recouvrait pas ou pas suffisamment, imaginer de nouveaux dispositifs, développer encore plus généralement des structures de sensibilisation et d'écoute, etc.

Dans ce cadre, le 14 novembre dernier, **Jean-Michel Géridan, directeur de l'École supérieure d'art de Cambrai et vice-président de l'ANdEA en charge de la formation, a été élu référent « discriminations et harcèlement » au sein du conseil d'administration de l'ANdEA.** Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, désormais vice-présidente en charge des relations aux collectivités territoriales, occupait cette fonction précédemment. La commission ANdEA va poursuivre ses réunions pour, notamment, échanger sur les dispositifs et actions déjà mis

en place dans les écoles et élaborer une stratégie d'approfondissement de ces questions. Jean-Michel Géridan est joignable sur presidence@andea.fr.

Enfin, l'ANdEA est partenaire, aux côtés de la CPU, de la CGE, de la CDEFI et du CNSMDP du [colloque international](#) qui se tient ce jour à l'Université Paris Diderot : « **Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : de la prise de conscience à la prise en charge** ». Y participent pour l'ANdEA Jean-Michel Géridan, Muriel Lepage, Christelle Kirchstetter, directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes, et Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

L'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art

Créée en 1995, l'ANdÉA fédère les 45 écoles supérieures d'art sous tutelle du ministère de la Culture. Ces établissements d'enseignement supérieur et de recherche délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3, Bac +5 et Bac +8, des 3^{es} cycles et post-masters professionnels, sont représentés au sein de l'ANdÉA par plus de 200 membres issus de toutes les catégories d'acteurs : professeurs, étudiants, directeurs, administrateurs, chefs de services.

Mettant en réseau des écoles territoriales et nationales de toutes envergures et de tous les territoires, l'ANdÉA est une plate-forme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité de l'enseignement supérieur artistique par la création. Elle défend un modèle de formation et de recherche singulier qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique contemporain, aux figures de l'artiste et de l'auteur et par une pédagogie fondée sur l'expérimentation, le jugement critique et le projet personnel de l'étudiant. L'ANdÉA entend plus largement contribuer au débat d'idées contemporain, en faisant valoir, à une époque où l'éducation et la créativité sont des enjeux politiques, sociaux et économiques de première importance, le modèle émancipateur des écoles supérieures d'art.